

 <small>L'élément clé de votre succès</small>	CONDITIONS GENERALES DE VENTE	Réf. : FQ04 Révision : 00
---	--------------------------------------	--

1. Objet et Offres

Les présentes conditions générales de vente sont systématiquement adressées à chaque acheteur afin de lui permettre de passer commande. Toute commande implique l'adhésion entière et sans réserve de l'acheteur à ces conditions générales de vente. Toute condition contraire opposée par l'acheteur sera donc inopposable au vendeur.

L'offre est valable dans la limite du délai d'option qui, sauf stipulation contraire, est d'un mois à dater de la remise de l'offre. Les renseignements portés sur les documentations, catalogues, notices sont donnés à titre d'information sans engagement et ne peuvent constituer une offre ferme du vendeur.

Les commandes toujours ouvertes après le délai d'un an (1 an), feront l'objet d'une livraison et seront facturées au client.

2. Commandes

Les commandes peuvent être envoyées par courrier, télécopie, @mail. Une commande n'est valable qu'après accusé de réception de la part du vendeur. Tout changement notifié sur l'accusé de réception du vendeur sera considéré comme accepté par le client, sauf si celui-ci notifie par écrit au vendeur son opposition au changement dans un délai maximum de huit jours à dater de l'accusé de réception. Nous n'acceptons aucune modification ou annulation dans le cas des produits non tenus en stock ou spécifiques. La confirmation de la commande entraîne pour l'acheteur acceptation des conditions de vente du vendeur et la renonciation à se prévaloir de ses propres conditions d'achat. Toute commande doit porter sur une quantité minimale de cent euros (150 €).

3. Prix - Facturation

Le prix applicable est celui en vigueur au jour de la livraison. Sauf convention particulière, les prix s'entendent nets, départ usine, port et emballage en sus, transport non compris, hors taxes et sur la base des tarifs communiqués à l'acheteur. Tout impôt, taxe, droit au ou autre prestation à payer en application des règlements français ou d'un pays de transit sont à la charge de l'acquéreur. Les prix sont susceptibles de variation en cours d'année.

Une facture est établie pour chaque livraison et est délivrée au moment de celle-ci.

4. Livraison

Modalités : La livraison s'effectue soit par la remise directe à l'acheteur, soit par simple avis de mise à disposition, soit par délivrance à un transporteur dans les locaux du vendeur.

Délais – Les délais de livraison prévus sont donnés à titre indicatif. Les livraisons ne sont opérées qu'en fonction des disponibilités et dans l'ordre d'arrivée des commandes. Le vendeur est autorisé à procéder à des livraisons de façon globale ou partielle. Les dépassements de délai de livraison ne peuvent donner lieu à dommages et intérêts, à retenue ni à annulation des commandes en cours. Le vendeur est dégagé de plein droit de tout engagement de délai relatif à ses livraisons et se réserve le droit de les suspendre en cas de force majeure (guerre, émeute, incendie, grèves, accidents, impossibilité d'approvisionnement). En toute hypothèse, la livraison ne peut intervenir que si l'acheteur est à jour de ses obligations envers le vendeur, quelle qu'en soit la cause.

5. Transport

Les produits voyagent aux risques et périls du destinataire auquel il appartient en cas d'avaries ou de manquant de faire toutes constatations nécessaires et de confirmer ses réserves par lettre recommandée avec avis de réception auprès du transporteur dans les trois (3) jours qui suivent la réception des marchandises.

 <small>L'élément clé de votre succès</small>	CONDITIONS GENERALES DE VENTE	Réf. : FQ04 Révision : 00
---	--------------------------------------	--

6. Réception

Les réclamations sur les vices apparents ou la non-conformité du produit doivent être formulées par écrit dans les six (6) jours de l'arrivée des produits. Il appartiendra à l'acheteur de fournir toute justification quant à la réalité des vices ou anomalies constatées. Il devra laisser au vendeur toute facilité pour procéder à toute constatation.

7. Retours

Aucune marchandise ne pourra être retournée sans l'accord préalable écrit du vendeur. Le matériel doit être retourné dans son emballage d'origine et ne doit pas avoir subi de modification. Les frais de transport et les risques du retour sont à la charge du client. En cas de vice apparent ou de non-conformité des produits livrés, l'acheteur, après justification, pourra obtenir le remplacement gratuit ou le remboursement des produits, au choix du vendeur, à l'exclusion de toute indemnité ou dommages et intérêts. Après livraison et en cas d'une erreur de l'acheteur, le matériel standard pourra être repris à 80 % de son montant Hors Taxes après vérification de l'état de la marchandise.

8. Garantie

La garantie contre tout défaut de matière ou de fabrication est de un (1) an à compter de la livraison. Les défauts et détériorations provoqués par l'usure naturelle, par un accident extérieur ou par la modification du produit sont exclus de la garantie. Le vendeur n'accorde aucune garantie contractuelle contre les vices cachés. Le vendeur ne peut être déclaré responsable des conséquences directes ou indirectes tant sur les personnes que sur les biens, d'un défaut d'un matériel vendu par lui.

9. Réserve de propriété

Les marchandises resteront la propriété du vendeur jusqu'au paiement intégral de leur prix par le client. Le client s'interdit de disposer des marchandises de quelque manière que ce soit jusqu'à l'accomplissement de cette condition. L'acheteur accorde en outre au vendeur le droit irrévocable d'entrer dans les locaux où sont entreposés les produits et d'en reprendre possession.

10. Paiement

Modalités - Sauf conditions particulières, les paiements sont dus à trente (30) jours fin de mois net le dix (10) du mois suivant. Retard - A défaut de paiement d'un seul terme (ou d'une seule traite à son échéance), l'intégralité des sommes dues par le client au vendeur deviendra immédiatement exigible. Toute somme non payée donnera lieu de plein droit et sans mise en demeure préalable, à l'application de pénalités de retard égales au taux appliqué par la Banque centrale européenne à son opération de financement la plus récente majorée de sept points, et ce, dès le jour suivant la date de règlement portée sur la facture. Ces intérêts courent du jour de l'échéance jusqu'au paiement. En cas de défaut de paiement quarante huit heures (48) après une mise en demeure restée infructueuse, la vente sera résiliée de plein droit avec restitution des produits, sans préjudice de tous autres dommages et intérêts. Le vendeur n'entend consentir aucun escompte pour tout paiement à une date antérieure à celle résultant des conditions générales de vente. Le paiement comptant ouvre en revanche droit à un escompte de deux pour cent (2 %).

Clause pénale – le non règlement des factures à l'échéance entraîne de plein droit, si bon semble à MINCO SA, à la charge de l'acheteur, une indemnité fixée forfaitairement, à titre de clause pénale, conformément aux articles 1226 et suivants du Code civil, à 15 % des factures impayées.

 L'élément clé de votre succès	CONDITIONS GENERALES DE VENTE	Réf. : FQ04 Révision : 00
--	--------------------------------------	------------------------------

11. Droit de propriété – Emballages et consignation

Tous les éléments, marques, dessins, logos, graphiques ... figurant sur les produits, catalogues, prospectus, publicités communications publications ou sur le site Internet de MINCO constituent sa propriété exclusive. De même, les emballages portant la marque du vendeur ne peuvent être utilisés que pour ses produits et ne peuvent en aucun cas servir pour d'autres produits que les siens, sous réserve de poursuites pénales et du versement de dommages et intérêts.

12. Loi applicable - Compétence

Les présentes conditions générales de vente sont soumises à la loi française. Toute contestation entre les parties relève de la compétence exclusive du Tribunal de Commerce de FOIX (09).